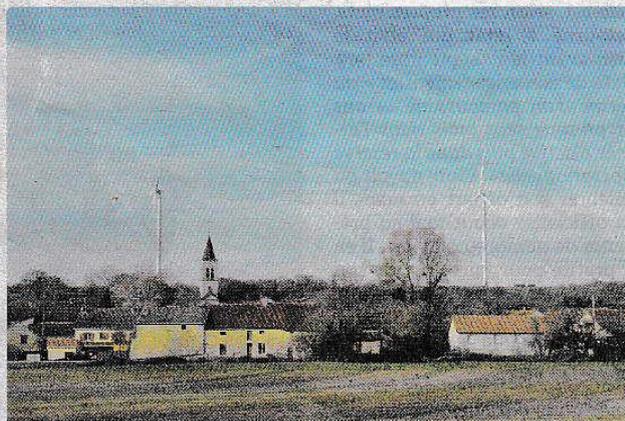


Eoliennes à Crenay : la hantise de l'exemple d'Essey-les-Ponts

VIE MUNICIPALE. Ce vendredi 13 mai, le conseil municipal de Foulain-Crenay se réunira et les élus seront appelés à voter sur l'installation de postes de livraison en électricité des éoliennes. L'association de défense monte au créneau pour que Crenay ne devienne pas Essey-les-Ponts.

12/15/22



Crenay (notre photo à gauche) ne veut pas ressembler à Essey-les-Ponts (notre photo à droite) qui subit de nombreux désagréments.

« J'avoue ne pas tout comprendre ». Philippe Evon, le président de l'association de défense de l'environnement de la Vallée de la Suize, parle ainsi de l'un des ordres du jour du conseil municipal de Foulain-Crenay ce vendredi 13 mai.

Les élus devront se prononcer sur l'installation de postes de livraison qui feront, comme des compteurs, le relais de l'électricité produite par les éoliennes. Or, les mêmes élus ont voté contre ce projet de huit éoliennes qui date d'une dizaine d'années et qui connaît de nombreux soubresauts.

80 % des habitants impliqués

Philippe Evon préfère parler d'usine éolienne sur les hauteurs de Crenay, en limite du Parc national. Or, à ce jour, WKN France, le porteur de projet, a effectué une demande d'agrément auprès de la préfecture qui, pour l'instant, est restée sans réponse. Réponse qui se fera sur la base d'une étude jugée « exagérée » par Philippe Evon.

Durant ces derniers mois, l'association a réaffirmé son opposition à ce projet et le vote de

vendredi l'inquiète en donnant la sensation d'une avancée supplémentaire en faveur des éoliennes. Philippe Evon en profite pour rappeler que 80 % des habitants de Crenay ont adhéré à l'association et sont contre leur implantation.

Il aimerait pouvoir échanger avec le maire de Foulain-Crenay mais il dit trouver porte fermée. On lui refuse même l'accès à la mairie. Il insiste : « Malgré les propos rassurants de Robert Henry durant la campagne municipale, rien n'est fait. Il avait dit qu'il se soumettrait à l'avis de la population à travers des consultations ou un référendum ».

Question de santé publique

Philippe Evon va adresser un courrier à l'ensemble des habitants pour rappeler les raisons de cette opposition au projet : la destruction du paysage, le bruit et le syndrome éolien (fatigue, maux de tête persistants, oppressions douloureuses sur les oreilles, vertiges, nausées, troubles du sommeil, tachycardies fréquentes, malaises vagues, anomalies du rythme cardiaque) sachant qu'elles

sont de nouvelle génération. Il résume : « Je comprends l'argument financier mais il est question, aussi, de santé publique ».

En fait, la hantise des membres de l'association est de vivre ce que connaissent actuellement les habitants d'Essey-les-Ponts sachant que Crenay a la même topographie avec des éoliennes qui seraient au-dessus d'un cirque où se trouve le village. A Essey, une quarantaine de plaintes ont été déposées et ils craignent de subir les mêmes désagréments avec, par exemple,

75 décibels atteints dans la commune, à 23 h, selon l'orientation du vent.

Le président de l'association précise qu'il n'est pas contre les éoliennes mais « beaucoup plus loin ». Il regrette de ne pas pouvoir se faire entendre et craint que l'acceptation des points relais soit un mauvais signe envoyé aux décideurs. En filigrane, il rappelle les tensions persistantes entre Foulain et Crenay avec les uns qui font subir aux autres ce qu'ils n'accepteraient pas eux-mêmes. Il tient donc à alerter la population et la préfète.



Frédéric Thévenin
fthevenin@jhm.fr

Nouvelles inepties de M. Thévenin

Les précisions du maire

Robert Henry, maire de Foulain-Crenay, précise que le vote de vendredi portera sur l'installation de postes de livraison sur le terrain de la commune. Il explique préférer, si le projet de parc éolien se fait, que la commune récupère quelque chose. Ce quelque chose est estimé à 6 000 € par an.

Mais, il tient à rappeler que « jusqu'à maintenant, le conseil s'est prononcé contre ce parc. La décision dépendra de la préfète après l'enquête publique qui aura lieu en juin et juillet ». La commune ne fait que prendre ses dispositions au cas où...

En attendant, le conseil municipal se tiendra à huis clos.

A lire sur la page suivante, ... le Courrier des Lecteurs que j'ai adressé à la Rédaction du JHM le 16 mai en espérant pouvoir remettre l'église au milieu du village. Le rédacteur en chef Dominique Piot l'a bien entendu refusé.

75 dB à 23H, c'est grave Docteur ?

M. Thévenin, plumentif au JHM, nous apprend le 12 mai que des habitants de Crenay accusent de tous les maux possibles un projet éolien en cours d'instruction sur leur commune, mais sans les étayer par le moindre fait concret. Tous sauf un, pour lequel est avancé un chiffre relatif au parc en service à Essey les Ponts : « *75 décibels atteints dans la commune à 23 h selon l'orientation du vent* ». Dommage, cet argument est une ineptie.

Sous la pression des anti-éoliens à Essey il y a eu 3 ou 4 campagnes de mesure du bruit ambiant. Si une telle valeur avait été imputée aux éoliennes, il y a longtemps que l'exploitant aurait accepté l'arrêt de ses éoliennes en cas de vent coupable.

75 dB à 23h00 dans nos calmes villages, c'est effectivement un niveau qui commence à être gênant, a fortiori s'il persiste sur une longue plage de la nuit. Mais n'en rendez pas coupables les éoliennes à au moins 500 mètres de la plus proche habitation. Par contre, oui la nuit 75 dB peut être atteint ou dépassé lors du stationnement d'un engin agricole en retour de moisson, du fait d'un automobiliste qui fait hurler à la fois moteur et sono au mépris des riverains, ... Une salle des fêtes ne respectant pas l'arrêté préfectoral de 2008 (il en existe encore en Haute-Marne) inflige allégrement 90 dB et plus aux riverains toute la nuit.

Pour rappel, le 4 février 2019 M. Rigollot confiait au même plumentif : « *C'est insupportable. Il y a des jours où on a l'impression qu'un avion survole le village* » d'Essey les Ponts. Ben non, Messieurs, ce n'est donc pas une « *impression* », ces 75 dB c'était un Rafale de Saint-Dizier qui faisait des ronds dans l'air, voilà tout.

En milieu rural la nuit le bruit ambiant est à 20 dB, voire 30. Lorsqu'il dépasse 35 dB (environ l'ambiance d'une chambre à coucher ou un bureau tranquille), la différence (on l'appelle « *émergence* ») entre le bruit ambiant (presse d'une forge ou éolienne en fonctionnement) et le bruit résiduel (machines à l'arrêt) ne doit pas dépasser 5 dB la journée et 3 dB la nuit (de 22 h à 7 h du matin). Concrètement, pour les très rares cas de vent exposant des habitations à plus de 38-42 dB d'ambiance nocturne, l'éolienne est programmée pour s'arrêter. Voire dans le pire des cas l'éolienne est refusée.

Enfin l'article est illustré par deux photos destinées à instiller la crainte visuelle. Si l'enquête publique a lieu effectivement dès juin prochain, alors les photomontages sont connus depuis belle lurette : ayez tout simplement l'honnêteté de les publier.

Yves ROYER, Rizaucourt